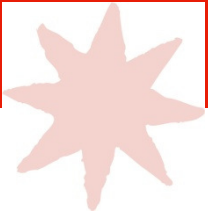




Agenda 21 Île-de-France

Métropolis 28 juin 2010



Contexte – Qu'est-ce qu'un Agenda 21 ?

Agenda

21



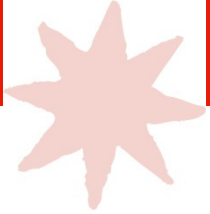
Du latin « *ce qui doit être fait* »...



...pour le 21ème siècle...

Le Sommet de la Terre de Rio (1992)

- Affirmation qu'à chaque niveau de décision, un programme d'actions de développement durable (Agenda 21) est nécessaire
- Consécration du rôle des collectivités locales, en raison de leurs pouvoirs et compétences, de leurs moyens et de leur proximité, montrant qu'elles constituent des acteurs essentiels pour atteindre les objectifs du développement durable.

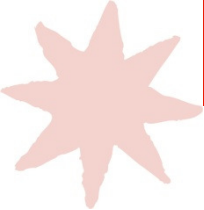


Contexte – Les Agendas 21 régionaux en France

Des différences d'approche entre les Agendas 21 locaux et régionaux

- Un cadre de référence national
- Plans d'actions territoriaux
- Périmètre de l'institution régionale ou périmètre du territoire régional

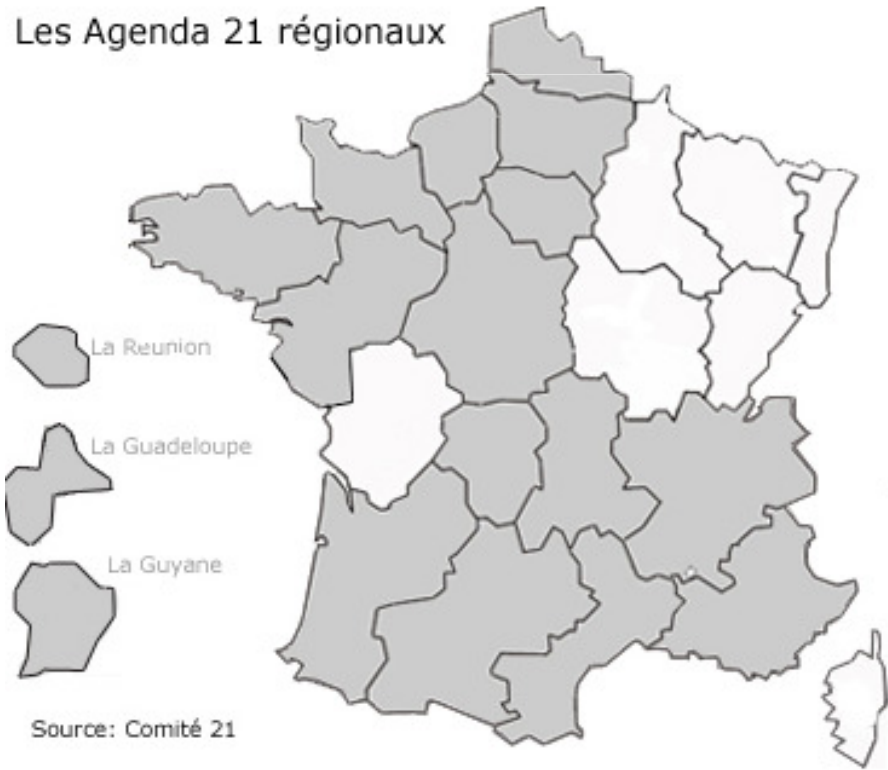
Recherche d'une amélioration du fonctionnement interne des institutions : meilleure prise en compte du développement durable et cohérence renforcée via l'utilisation de référentiel



Contexte – Les Agendas 21 régionaux en France

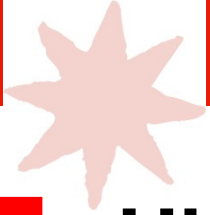
- La Stratégie Nationale du Développement Durable préconisait l'élaboration de 500 Agenda 21 locaux de 2003 à 2008

Les Agenda 21 régionaux



409 Agenda 21 recensés en France dont 19 régionaux

	Agenda 21 lancés en France	Agenda 21 adoptés en France
Régionaux	19	14
Départementaux	40	31
Intercommunaux	104	61
Communaux	246	98



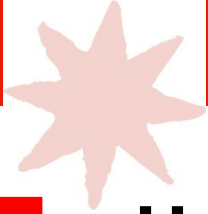
■ Historique – L' Agenda 21 Île-de-France

2004 Objectifs de la mandature être la 1ère Eco-Région d'Europe
Lancement de la révision du SDRIF dans une perspective de
développement durable

2008 Forum de lancement de l'Agenda 21 et création des groupes
thématiques

2009 Adoption de l'Agenda 21 Île-de-France

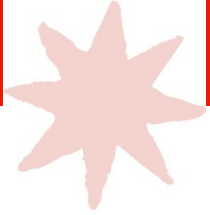
2010 Mise en œuvre et relance de la démarche par la nouvelle
mandature



Un Agenda 21 pour renforcer l'Eco-Région

2008 Forum de lancement de l'Agenda 21 Île-de-France

- Le choix d'un agenda 21 interne : périmètre de l'institution régionale dans l'ensemble de ses décisions
- Une démarche participative- services, élu-es, organismes associés, CESR
- La prise en compte la dimension territoriale sous l'angle des impacts des politiques régionales sur le territoire
- Une démarche de type mixte alliant l'utilisation de « référentiel » à celle de « programme d'actions »
- La prise en compte de la démarche d'évaluation en amont du projet afin d'assurer sa capacité d'amélioration continue.

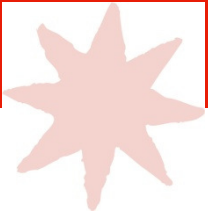


■ Objectifs de l'Agenda 21

Viser l'exemplarité de l'institution régionale dans son fonctionnement

Intégrer les objectifs de l'Eco-Région dans les politiques du Conseil Régional

Mettre en œuvre une gouvernance renouvelée

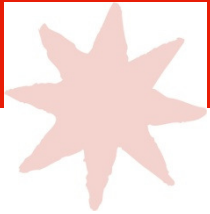


■ Objectifs

- **Viser l'exemplarité de l'institution régionale dans son fonctionnement**

Montrer l'exemple pour gagner en légitimité

- franchir une nouvelle étape dans le fonctionnement de l'administration (exemplarité de l'institution, éco-conditionnalité des marchés publics, bilan et compensation carbone, exemplarité dans la gestion des propriétés régionales) ;
- suivre et évaluer les actions, en cours ou à venir, afin de fixer de nouveaux objectifs et d'entrer dans une démarche d'amélioration continue.



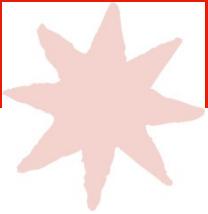
■ Objectifs

– Intégrer l'Eco-Région dans l'ensemble des politiques du Conseil régional

- accompagner les services et organismes partenaires de la Région sur la voie du Développement Durable en identifiant les marges des progrès et diffusant une culture commune

– S'appropriier des méthodes de gouvernance à la hauteur de l'ambition de la Région

- ancrer l'Eco-Région dans les actions du Conseil régional (vers l'extérieur : la communication, la démocratie locale, les relations internationales - vers l'interne : la sensibilisation et formation des agents, le travail en transversalité)



Participation des agents et élu-es

Trois groupes thématiques :

- GT1 : Exemplarité de l'Institution
- GT2 : Intégration des politiques de l'Eco-Région dans les politiques régionales
- GT3 : Définition d'une Gouvernance renouvelée

Mise en œuvre des groupes thématiques

- 8 séances pour chaque GT, entre avril 2008 et mai 2009
- Participation de 129 personnes aux groupes de travail, agents et élu-e-s (sur la base du volontariat)

Groupes de travail	Nombre de participants
GT1	46
GT2	63
GT3	36



Présentation de l'Agenda 21

■ L'état des lieux de l'Eco-Région (mars 2009)

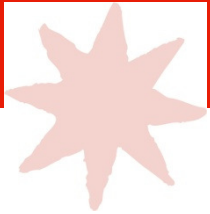
Un point d'étape qui précise ce qui a été fait et ce qui reste à faire :

Identification des bonnes pratiques et des marges de progression

Les pratiques en interne en termes de construction et de gestion durable des bâtiments, de biodiversité et de gestion des espaces naturels, de commande publique, de mobilité

La prise en compte des objectifs de l'Eco-Région dans les délibérations et rapports

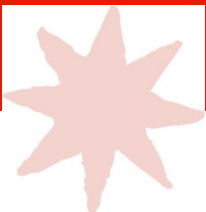
La notion de gouvernance appliquée à la Région



L'Agenda 21 Ile-de-France adopté en 2009

Un cadre structurant et évolutif

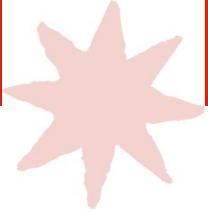
- **Un cadre de cohérence, référence pour les politiques régionales**
 - Objectifs et références communs
 - Utilisation du référentiel de l'Eco-Région lors de la rénovation des dispositifs pour une meilleure prise en compte des objectifs
- **Une articulation explicite avec certains schémas ou plans**
 - Articulation avec le projet de SDRIF
 - Articulation avec le plan Climat
- **Un projet transversal et évolutif**
 - Une élaboration concertée
 - Une cadre permettant une adaptation aux changements d'orientations et à des ajustements
 - Des modalités de suivi et d'évaluation



1. L'Agenda 21 Ile-de-France adopté en 2009

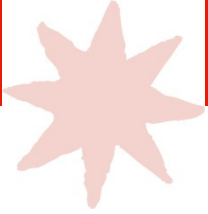
Les objectifs de l'Eco-Région

Axes stratégiques	Objectifs de l'Éco-Région
Gouvernance	Aller vers plus de concertation et favoriser la gestion de proximité
	Promouvoir les échanges sur les principes et les pratiques de l'écorégion, y compris à travers les actions de coopération européenne et internationale
Responsabilité sociale	Réduire les inégalités sociales et territoriales et promouvoir un développement solidaire
	Améliorer la qualité de vie des franciliens et franciliennes
Responsabilité environnementale	Réduire les pollutions, nuisances et les risques en privilégiant les politiques de prévention
	Préserver la biodiversité, réduire les atteintes aux écosystèmes et favoriser les conditions de leur bon fonctionnement
	Réduire les émissions de gaz à effet de serre et s'adapter au changement climatique
Responsabilité économique	Créer un cadre favorable à un développement éco responsable
	Favoriser les modes de développement créateurs d'emploi local, économes en énergie et ressources naturelles et les éco-activités.
Transversalité à travers la dimension territoriale du développement durable	Promouvoir un aménagement durable du territoire, économe en énergie, ressources naturelles et espace.



L'Agenda 21 Île-de-France comprend:

- une organisation de projet
- un programme d'actions « Exemplarité » axé sur 6 chantiers stratégiques commencé dès 2010 par un plan des actions à court terme
- un référentiel « Eco-Région »
- un dispositif d'évaluation et des indicateurs



Le pilotage de la mise en œuvre : 3 niveaux

- **Pilotage politique et stratégique :**

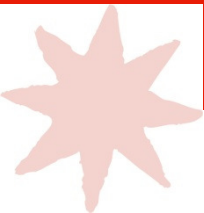
Comité Stratégique, présidé par la Vice-présidente chargée de l'environnement, de l'agriculture et de l'énergie, constitué des vice-présidents et des représentants de tous les groupes.

- **Pilotage décisionnel :**

Comité des directeurs présidé par la Direction générale des services

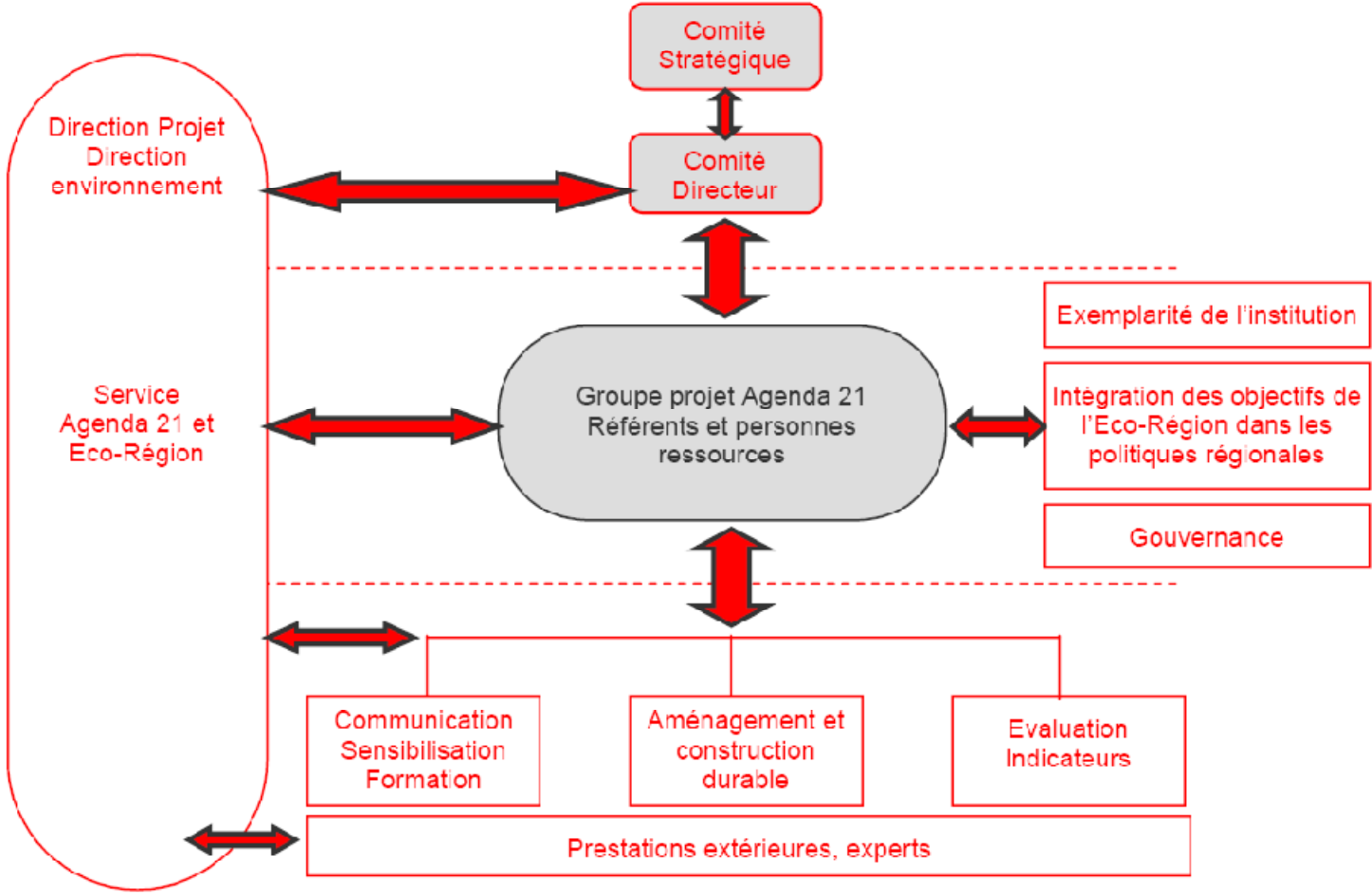
- **Pilotage opérationnel :**

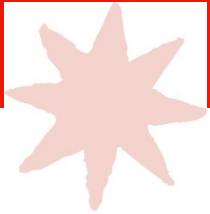
Sous l'autorité de la direction générale des services, l'organisation du pilotage de la mise en œuvre de l'Agenda 21 s'appuie sur une organisation en mode projet ou organisation matricielle.



1. L'Agenda 21 Ile-de-France adopté en 2009

Le pilotage de la mise en œuvre





Le programme d'actions « Exemplarité »

- 6 chantiers stratégiques
- Conforter et développer des chantiers prioritaires
 - Eco-construction et gestion durable des bâtiments du Conseil régional
 - Biodiversité et gestion responsable des espaces verts et naturels de la Région
 - Mobilité et accessibilité des bâtiments régionaux
 - Commande publique et intégration de clauses sociales et environnementales
- Accompagner la démarche Agenda 21
 - Sensibilisation, formation et valorisation de l'Agenda 21
 - Pilotage et évaluation de la démarche



Biodiversité et gestion responsable des espaces verts et naturels de la Région

Objectifs généraux, enjeux et perspectives

Le Conseil régional d'Île-de-France est propriétaire d'espaces naturels principalement dans les Périmètres Régionaux d'Intervention Foncière (PRIF) (12 500 ha) et les bases de loisirs (3 000 ha). Parmi ces espaces, plus de 1600 ha sont agricoles et loués aux agriculteurs.

En matière environnementale, l'enjeu principal est de parvenir à favoriser et valoriser la biodiversité sur ces espaces dans le cadre d'une gestion responsable..

Objectifs opérationnels

- 2.1 Favoriser la biodiversité des espaces naturels et des BPAL
- 2.2 Déployer une gestion responsable des déchets dans les espaces verts et naturels de la Région
- 2.3 Gérer l'ouverture au public dans les espaces naturels et les BPAL de façon favorable à la biodiversité
- 2.4 Donner la priorité aux exploitations biologiques dans l'attribution des terres acquises pour le compte de la Région par l'AEV

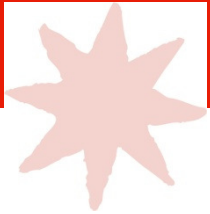
Pour chaque objectif opérationnel sont déclinées des actions à court, moyen et long terme



Un plan d'action 2010 qui identifie des actions à engager à court terme

Biodiversité et gestion responsable des espaces verts et naturels de la Région

Objectifs Opérationnels	Actions	Unité Pilote	Unités supports
<ul style="list-style-type: none"> • 2.1 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Effectuer un diagnostic généralisé de la biodiversité à toutes les bases de loisirs ▪ Valoriser les milieux naturels sur toutes les propriétés régionales gérées par l'AEV 	UAD & US AEV	
<ul style="list-style-type: none"> • 2.2 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réaliser les diagnostics et élaborer des plans d'actions pour la prévention et l'optimisation des déchets des BPAL, des espaces gérés par l'AEV et du domaine de Villarceaux 	UAD	AEV, US
<ul style="list-style-type: none"> • 2.4 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ A partir de l'inventaire des exploitations biologiques sur les surfaces propriétés de la Région, faire bénéficier en priorité ces agriculteurs des actions de sensibilisation mises en place par le Groupement des Agriculteurs Biologiques 	AEV	UAD

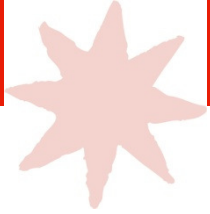


Le référentiel de l'Eco-Région

Un cadre général, commun aux services et aux élu-e-s

- Un cadre structurant et évolutif pour systématiser la prise en compte des objectifs de l'Eco-Région dans l'ensemble des politiques
- Au stade actuel, outil interne d'accompagnement dans le processus d'élaboration des politiques cadres

Outil de lisibilité des politiques par les partenaires et support potentiel pour les partenariats et la concertation sur les questions de développement durable



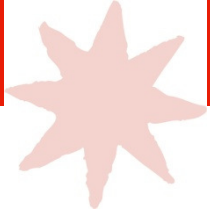
Le dispositif d'évaluation

Un questionnement évaluatif construit autour de 3 volets

- Evaluer l'Agenda 21 en tant que projet à part entière, doté d'un programme d'actions, géré selon un calendrier et des échéances.
- Evaluer l'Agenda 21 en tant que processus visant à infléchir les politiques régionales, dans le sens d'une meilleure prise en compte du développement durable.
- Evaluer l'Agenda 21 en tant qu'outil de conduite du changement visant à faire évoluer les pratiques de travail, les processus de décision et l'organisation de l'institution régionale.

Dispositif d'évaluation

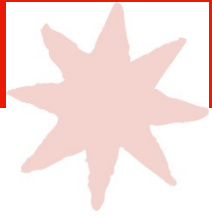
- Evaluation annuelle
- Evaluation plus approfondie fin 2012



Le dispositif d'évaluation

Indicateurs de contexte choisis

- **Axe « responsabilité sociale »**
 - Indicateur de développement humain alternatif (IDH2)
 - Indicateur de Santé Sociale Régionale (ISSR)
- **Axe « responsabilité environnementale »**
 - Empreinte écologique
 - Bilan Carbone territorial
 - Bilan Carbone de l'institution
 - Indice de Qualité de l'Ecosystème Régional (IQE)
- **Axe « responsabilité économique »**
 - Indicateur de Vitalité Economique (IVE)



Le dispositif d'évaluation

